



---

## **GHDE Formation**

### *Modalités d'organisation et déroulé de l'épreuve*

---

### *Maîtriser les Concepts de la CyberSécurité*

<b>Sujet du document</b>	Modalité d'organisation de l'épreuve			<b>Version</b>	V1.0
<b>Description brève</b>	Ce document d'écrit les modalités d'organisation de l'épreuve d'évaluation et la mise en place de la procédure du contrôle de la certification « <i>Maîtriser les concepts de la cybersécurité</i> ».				
<b>Propriétaire</b>	<i>GH Digital Evolution</i>	<b>Rôle</b>	Organisme certificateur et organisme de formation	<b>Date</b>	<i>29/04/2025</i>
<b>Vérifié par</b>					
<b>Approuvé par</b>					

## Historique du document

Version	Date	Statut	Auteur	Description
V0.1	03/04/2025	Draft	<i>GH Digital Evolution</i>	<i>Initialisation du document</i>
V1.0	29/04/2025	Publication	<i>GH Digital Evolution</i>	<i>Finalisation du document</i>

# Sommaire

<b>1- Introduction</b> .....	4
<b>2- Conditions d'accès à la certification</b> .....	4
2.1- les candidats en situation de handicap .....	4
<b>3- Organisation de l'examen</b> .....	5
3.1- Inscription à l'examen .....	5
3.2- Convocation des candidats .....	5
3.3- Sujet de l'examen .....	5
3.4- Organisation matérielle .....	6
3.5- Dispositif contre la triche .....	6
<b>4- Déroulé de l'examen</b> .....	7
4.1- Validation de l'examen .....	7
4.2- Communication des résultats .....	7
4.3- Voies de recours .....	8
<b>5- Régularisation des processus d'évaluation menant à la certification</b> .....	8
<b>6- Obligation du candidat vis-à-vis de la certification</b> .....	8
<b>7- RGPD</b> .....	9

## 1- Introduction

Ce document a pour objectif d'expliquer en détail l'organisation et la validation des épreuves d'évaluation pour l'obtention de la certification « *Maîtriser les concepts de la cybersécurité* » (MCCS). Ce document est adressé par courriel à tous les candidats lors de la transmission de la convocation aux épreuves.

**GH Digital Evolution** est l'organisme certificateur. À ce titre, il porte la responsabilité de la délivrance de la certification. Il est garant de l'organisation des épreuves d'évaluation et de l'égalité de traitement des candidats. En tant que responsable de la certification, **GH Digital Evolution** s'engage à :

- Mettre à jour le référentiel de compétences.
- Développer et mettre à jour le contenu et les modalités d'évaluation.
- S'assurer du bon déroulé des épreuves en e-surveillance.
- Délivrer la certification au candidat l'ayant obtenue.

## 2- Conditions d'accès à la certification

Pour accéder à la certification « *Maîtriser les concepts de la cybersécurité* », les candidats doivent être inscrits auprès du certificateur. **GH Digital Evolution** propose des dates de sessions de passage à la certification, les candidats sélectionnent une date de passage et **GH Digital Evolution** se charge de les inscrire.

Le certificateur a désigné un **responsable** de l'organisation des épreuves d'évaluation au sein de **GH Digital Evolution**. Ce responsable est chargé :

- D'organiser l'épreuve (chapitre 4).
- De veiller au bon déroulement de l'épreuve (chapitre 5).
- De communiquer les résultats de l'épreuve (chapitre 5.2).
- De veiller au respect des exigences du RGPD (chapitre 8).

### 2.1- les candidats en situation de handicap

Afin que les candidats ayant des besoins spécifiques puissent passer les épreuves d'évaluation de la certification dans des conditions équitables, le certificateur s'engage à :

- Communiquer le nom et le contact du référent handicap aux candidats en situation de handicap au moment de leur inscription à la formation conduisant à la Certification.
- Prendre en compte chaque situation qui lui aura été signalée par les candidats en situation de handicap par l'intermédiaire du référent handicap. Cette prise en compte se fait via un entretien individuel et formalisé par le référent handicap juste après son inscription à la certification ou son inscription à la formation conduisant à la certification.

L'entretien a pour but d'envisager de manière personnalisée des aménagements et des modalités d'évaluation. L'entretien a également pour objectif d'envisager la prise en charge financière, le cas échéant, des aides techniques ou humaines envisagées.

À la suite de l'entretien, le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation s'assure de la mise en œuvre des solutions envisagées.

**En aucun cas les aménagements modifieront le contenu des épreuves d'évaluation. De ce fait, le maintien du niveau de maîtrise des compétences requis est garanti.**

### 3- Organisation de l'examen

Les épreuves d'évaluation des certifications sont organisées en **distanciel**. Pour justifier le passage de l'évaluation, il faut au préalable avoir suivi le parcours de formation dispensé par le certificateur dans son intégralité. Le parcours de formation est en cohérence avec le référentiel de compétences et d'évaluation élaboré par le certificateur. De plus, le candidat doit avoir fait preuve d'une assiduité tout au long du parcours de formation (taux de présence au minimum de 80 % du nombre d'heures).

Pour rappel, les CGU de Mon Compte Formation stipule que dans le cadre de l'utilisation du service de formation, le candidat s'engage à s'inscrire à l'examen de certification : « il appartient au Stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'organisme de formation, de l'administration ou de l'organisme concerné pour s'inscrire aux évaluations, examens ou concours préparés ».

#### 3.1- Inscription à l'examen

Pour s'inscrire à un examen, le candidat doit sélectionner une session correspondant à l'examen qu'il souhaite passer. Il suffit qu'il consulte la page des certifications de l'organisme certificateur et qu'il manifeste sa demande en remplissant tous les champs du formulaire d'inscription. Après avoir validé l'inscription, le responsable de l'organisation de l'épreuve enverra une convocation au candidat avec tous les éléments nécessaires à savoir :

- Le document présent indiquant l'organisation de l'épreuve.
- La convocation.

#### 3.2- Convocation des candidats

La convocation est envoyée au candidat par courriel. Le candidat reçoit un coupon d'examen généré pour ledit candidat et l'examen pour lequel il a postulé. Ce coupon ne peut pas être utilisé par un autre candidat et/ou pour un autre examen. La convocation à l'examen indique les éléments suivants :

- Le jour et l'heure de passage de l'examen.
- La date limite pour passer l'examen.
- Les prérequis matériels nécessaires au bon déroulé de l'épreuve.
- Les consignes avant de commencer l'épreuve.

Le jour de l'examen, le candidat doit se munir de sa convocation et de sa pièce d'identité. En cas d'indisponibilité, la date et l'heure de l'examen peuvent être replanifiées. Dans ce cas, le candidat doit avertir le responsable de l'organisation des épreuves au moins 48h avant le début de l'examen. Une nouvelle date sera alors planifiée. Pour toutes demandes/réclamations liées à l'organisation des épreuves, un mail doit être adressé à l'adresse suivante : [certification@ghdeformation.fr](mailto:certification@ghdeformation.fr)

#### 3.3- Sujet de l'examen

Les sujets de l'examen sont élaborés par le certificateur **GH Digital Evolution**. Chaque examen est différent. En effet, à chaque session d'examen, un jeu différent de questions sera présenté. Néanmoins, les compétences testées, le prorata et le niveau de difficulté seront similaires.

### 3.4- Organisation matérielle

Le certificateur informe en amont le candidat sur le matériel nécessaire au bon déroulé de l'épreuve. L'examen se fait en e-surveillance. De ce fait, tous les candidats doivent disposer :

- D'un PC sous Windows ou MacOS.
- D'une webcam ou caméra intégrée.
- D'un micro ou d'un micro intégré.
- D'une connexion haut débit (minimum 0,5Mbits pour le débit montant).
- D'un navigateur web Edge, Firefox ou Chrome dans sa dernière version.

En plus des prérequis matériels, les prérequis techniques suivants doivent être satisfaits :

- Certains logiciels antivirus peuvent entraîner des problèmes de performances. Veuillez désactiver l'analyse antivirus dans la mesure du possible.
- Veillez à ce que votre ordinateur soit équipé d'un système d'exploitation récent : Mac OS Yosemite minimum (version 10.11 et plus) ou Windows 10 minimum. Votre écran doit également avoir une définition minimale recommandée de 1280x760, taille de texte par défaut à 100% (96 ppp).

### 3.5- Dispositif contre la triche

Les examens se font en distanciel. De ce fait, un protocole de e-surveillance est mis en place permettant de gérer l'intégrité et la fiabilité de l'examen. Pour ce faire, les logiciels Zoom et Safe Exam Browser (SEB) seront couplés à notre protocole de e-surveillance.

Cette solution permet d'enregistrer les candidats pendant tout le passage de leur examen à l'aide de la caméra embarquée dans l'ordinateur ou d'une webcam, ainsi que les sons à l'aide du micro. Elle peut détecter l'absence du candidat, sa présence ou encore la présence de plusieurs interlocuteurs et les variations de volume sonore qui peuvent signifier des cas de triche.

La solution Safe Exam Browser utilise un navigateur sécurisé qui permet de bloquer l'accès à toutes les fonctionnalités de l'ordinateur, l'ouverture de nouveaux onglets/fenêtres, et toute tentative de navigation en dehors de l'application, ce qui permet d'assurer que le candidat ne pourra pas quitter sa fenêtre d'examen pour tricher.

Si en dépit de ces mesures, une fraude venait à être constatée, les auteurs se verront interdire toute participation future à toute session d'évaluation menant à la certification. La sanction est prononcée et notifiée par le certificateur. Lorsque la constatation de la fraude a lieu après la session d'examen, le titulaire de la certification professionnelle peut se voir retirer son parchemin par décision motivée du certificateur.

Dans tous les cas, les candidats sont de ce fait éliminés et ne valident aucune épreuve.

## 4- Déroulé de l'examen

L'examen Maîtriser les concepts de la cybersécurité s'adresse aux professionnels du génie logiciel désireux de valider des compétences solides en sécurité de l'information.

La certification est constituée de plusieurs modalités d'évaluations positionnant le candidat dans différentes situations permettant de valider ses connaissances :

- Des QCM
- Des mini études de cas.
- Des questions ouvertes.
- Des questions à trous.

La certification n'est pas constituée de test adaptatif, car le certificateur souhaite évaluer les candidats sur tous les critères du référentiel de certification.

L'épreuve couvre les trois blocs de compétences du référentiel de la Certification IT « Maîtriser les concepts de la cybersécurité » et elle est chronométrée et dure **90 minutes maximum**.

A la fin de l'évaluation, le candidat se voit attribuer un score en pourcentage. La certification est **validée** si le candidat obtient un score de **80% minimum**.

Toutes les questions n'ont pas le même nombre de points, par exemple, une mini étude de cas vaudra plus qu'une question de type QCM. Pour plus de détails concernant la répartition des points au sein des blocs de compétences, veuillez-vous référer au référentiel de certification.

### 4.1- Validation de l'examen

Les épreuves pour passer les examens à la Certification sont 100% automatisés et en e-surveillance, **GH Digital Evolution** ne fait donc pas appel à un jury d'examen.

### 4.2- Communication des résultats

A la fin de la session d'évaluation, le travail du candidat obtient un score entre 0% et 100%. Le calcul est réalisé en fonction du nombre de bonnes réponses :

- De 0% à 79% : le candidat n'a pas validé la certification, il n'est donc pas certifié.
- De 80% à 100% : le candidat a validé la certification et est certifié.

Au plus tard sept jours ouvrés après le passage de la certification et sous réserve qu'aucune anomalie n'ait été constatée pendant la session, le candidat reçoit sur l'adresse électronique renseignée au moment de son inscription :

- Un parchemin mentionnant l'obtention de la certification.
- Les résultats détaillés obtenus dans chaque bloc de compétences.

Dans le cas où le candidat a échoué à l'examen, celui-ci recevra :

- Les résultats détaillés obtenus dans chaque bloc de compétences.
- Un rappel des modalités s'il souhaite passer une seconde fois l'examen.

### 4.3- Voies de recours

En cas de contestation des résultats, une demande devra être formulée par le candidat par mail à [ano-certification@ghdeformation.fr](mailto:ano-certification@ghdeformation.fr) dans un délai d'un mois suivant la publication des résultats . Aucune contestation n'est recevable au-delà de ce délai. Le certificateur se réserve le droit de refuser toute demande non justifiée ou insuffisamment justifiée.

Le certificateur examinera le recours et décidera des suites à donner dans un délai d'un mois maximum suivant la réception de la contestation du candidat. Dans le cas où la contestation est jugée recevable, il en informera le candidat par écrit et lui fournira un document commenté et argumenté.

Au-delà de ces recours auprès du certificateur, tout recours juridictionnel sera adressé au tribunal compétent, au juge administratif ou judiciaire, en fonction de la qualité du certificateur et/ou de l'infraction.

### 5- Régularisation des processus d'évaluation menant à la certification

Le certificateur vérifie que les modalités et critères d'évaluation sont toujours à jour au regard de l'évolution des compétences, notamment en les examinant régulièrement, à minima une fois par an, dans le cadre d'une réunion avec les équipes dédiées à la Certification au sein de **GH Digital Evolution**.

Le certificateur contrôle le déroulement des différentes épreuves d'évaluation à partir des retours d'évaluation et des notifications d'éventuels dysfonctionnements/ aléas.

Il organise des séances de retour d'expérience avec l'équipe certification et le responsable du passage des examens portant sur le déroulement des épreuves d'évaluation des éventuels aléas/ dysfonctionnements survenus à l'issue de chaque e-surveillance.

### 6- Obligation du candidat vis-à-vis de la certification

Les candidats doivent respecter les conditions d'organisation des sessions d'évaluation. Selon l'article 8 des Conditions Générales de Mon compte Formation, les titulaires du compte ont l'obligation de :

- S'inscrire à l'examen de certification. Il appartient au stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Partenaire concerné pour s'inscrire aux évaluations préparées.
- Se présenter aux évaluations à l'issue d'une formation. Le stagiaire s'engage à se présenter aux examens prévus, en vue de l'obtention de la certification visée.

*Cf : CG – CP titulaire. Article 7 – Manquement des titulaires de compte à leurs obligations*

*« La non-réalisation de la certification peut engendrer... la suspension de l'utilisation du service pendant une période pouvant aller d'une semaine à un an.*

Selon l'article R6333-7 du Code du travail publié au 31 décembre 2023, la Caisse des dépôts et consignations peut maintenant demander le remboursement des sommes engagées en cas de déclaration frauduleuse ou erronée.

## 7- RGPD

Conformément à la législation et réglementation applicables, les données à caractère personnel collectées dans ce cadre ne sont conservées par le certificateur sous une forme permettant l'identification pendant une durée conforme à la RGPD en vigueur. Cette durée n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Au-delà de cette période, le certificateur procède à la destruction des données.

**GH Digital Evolution** s'engage à respecter la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre page dédiée à l'adresse suivante : <https://ghdeformation.fr/rgpd/>